

projet professionnel marchés publics
évaluation loyauté petits travaux
économie contrat de travail entreprises cohésion sociale
réactivité solidarité salaire formation
travail services à la personne accompagnement
remplacement de personnels absents
insertion ménage vie quotidienne mobilité territoires
rigueur collectivités SERVICES mise à disposition outils
avantages fiscaux aide

dignité
emploi
manuel
agréé
savoir

Réussir
des services aux personnes, aux collectivités et aux entreprises,
un accompagnement
vers des emplois durables

gardiennage métiers curriculum-vitae partenaires droit du travail
revenus clauses d'insertion savoir-être
Nettoyage de chantiers suivi essais production peinture
orientations associations responsabilités rémunération
compétences parcours distribution de prospectus



Réussir Association Intermédiaire agréée par l'Etat

- ❖ Embauche des personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours professionnel.
- ❖ Met ces salariés à disposition d'utilisateurs pour diverses missions.
- ❖ Assure l'accompagnement de leur projet professionnel vers un emploi durable.

Les salariés intermédiaires

Les salariés intermédiaires recrutés par Réussir sont des **demandeurs d'emplois volontaires et autonomes, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi durable :**



- Jeunes sans qualification
- Travailleurs handicapés
- Demandeurs d'emplois de plus de 50 ans
 - Femmes isolées
- Chômeurs de longue durée
- Personnes non indemnisées (droits non acquis, fin de droits)
- Bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA...)

« Je me sens plus autonome, j'ai repris confiance en moi, aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan personnel »
Natalie G., salariée, Nevers

Comment se déroule la mise à disposition ?

- Les missions ont lieu auprès d'utilisateurs :
 - **Collectivités**
 - **Entreprises**
 - **Particuliers**
 - **Associations**
- Par le biais de contrats
 - De travail entre l'association et le salarié intermédiaire
 - De mise à disposition entre l'association et l'utilisateur
- Réussir est l'employeur dans tous les cas.
- L'utilisateur doit s'assurer du bon déroulement de la mission et prévenir Réussir en cas de problème.

Quels sont les domaines d'intervention ?

Auprès des particuliers : les services à la personne

(agrément simple n° R/190207/A/058/S/004)



Ménage



Repassage



Aide aux courses



Aide à la préparation de repas



Aide aux déplacements de personnes



Jardinage



Petit Bricolage

Quels sont les domaines d'intervention ?

Auprès des particuliers : les autres travaux



Peinture / Papier-Peint



Aide au déménagement / Rangement



Evacuation en déchetterie



Montage de meubles

Quels sont les domaines d'intervention ?

Auprès des entreprises et collectivités :



**Remplacements de
personnels absents et
surcroît d'activité**



Manutention



Service et cuisine



Travaux administratifs



**Nettoyage de locaux et
de chantiers**



**Entretien extérieur et
espaces verts**

Sur quels territoires ?



Le coordonnateur

Le coordonnateur(rice) recherche des missions et assurera la mise en relation avec l'utilisateur ainsi que **le suivi** et **l'évaluation** du travail sur les missions.

Les compétences des salariés sont évaluées lors du recrutement et tout au long de leurs parcours. **Un passeport de compétences** permet de formaliser le parcours et de valoriser les compétences transférables.

Le suivi et l'accompagnement

L'accompagnement permet de lever les freins à l'emploi durable (manque de mobilité, difficultés financières, manque d'expérience, qualifications non reconnues).

Le suivi lors des missions permet de vérifier ces compétences et de confirmer ou réorienter le projet professionnel.



03-86-36-00-00

contact@solidarite58.fr

www.solidarite58.fr

